

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

La sécurisation du parcours d'insertion des jeunes est un enjeu majeur des politiques publiques dédiées à la jeunesse. C'est particulièrement vrai en Outre-mer. L'avis porté par la délégation à l'Outre-mer sur le défi de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins a montré l'importance des ruptures de parcours sur nos territoires avec pour conséquence une proportion de jeunes en déshérence qui ne cesse de croître.

Le bilan de certaines recommandations clés votées dans les précédents avis relatifs à la jeunesse montre avec clarté l'effort considérable qui reste à accomplir par les pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'une véritable politique de jeunesse. Le groupe de l'Outre-Mer considère que cette politique ne doit pas être conçue comme une charge insurmontable pour notre système de protection sociale mais comme un investissement pour l'avenir.

Dans ce cadre, le groupe ne peut que soutenir la généralisation de la Garantie jeunes, dispositif qui concerne les jeunes en situation de grande précarité, malheureusement trop nombreux dans en Outre-Mer. Les retours de l'expérimentation menée à la Réunion sont positifs. Ils montrent que ce dispositif permet aux plus précaires, exclus des dispositifs d'accès à l'apprentissage ou aux contrats aidés, de remettre un pied dans un parcours d'insertion. Il considère que la généralisation de ce dispositif doit se faire dans une logique de simplification du millefeuille actuel des dispositifs d'aide complexes qui se superposent, et en lien avec l'action menée, Outre-mer, avec le Service militaire adapté, qui lui aussi s'adresse aux plus exclus.

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes suppose évidemment d'avoir un service public de l'emploi performant avec des missions locales qui doivent jouer un véritable rôle pivot dans l'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes en difficulté de 16 à 29 ans. L'avis insiste à raison sur les moyens qui doivent leur être consacrés afin qu'elles deviennent véritablement le guichet unique de l'insertion. Le rôle des missions locales sur les enjeux de santé comme leviers d'un recours effectif aux soins doit être mieux appréhendé. Le groupe soutient l'idée de remise en place des partenariats entre les Caisses primaires d'assurance maladies et les missions locales.

De manière plus générale, sur les questions de santé, l'avis met l'accent sur certaines mesures spécifiques que le groupe soutient, notamment concernant l'amélioration de l'accès à une couverture de santé complémentaire et à la CMU-C pour les plus précaires. C'est aussi le cas pour l'accès au plus grand nombre aux centres de santé universitaires.

Partageant la plus grande partie des recommandations proposées, le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.